

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 10 juin 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°5

DÉCISION N° 0-14288-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position du remorqueur portuaire de 380 chevaux « Bonite ».

Du 23 mai 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-14288-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position du remorqueur portuaire de 380 chevaux « Bonite ».

Du 23 mai 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 8 9 1 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Directive n° 0-38520-2010/DEF/EMM/PLANIF du 30 juillet 2010 (n.i. BO).
- d) Message MELINDA ALENNAV du 9 mai 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°23 du 10 juin 2011, texte 5.

Le remorqueur portuaire de 380 chevaux *Bonite* est retiré du service actif le 14 juin 2011 et placé en réserve à cette date.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.